

Déclaration « Employeur Groupe responsable »

28 juin 2022



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE



Préface

En tant que groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays, le groupe Caisse des Dépôts applique ses valeurs de tiers de confiance, d'intérêt général et de long terme – y compris dans ses pratiques vis-à-vis de ses collaborateurs –, et formule 12 engagements pour l'ensemble de ses composantes en tant qu'employeurs responsables.

« Le groupe Caisse des Dépôts, une alliance unique d'acteurs économiques publics et privés, s'engage au cœur des territoires pour accélérer la transformation écologique et pour contribuer à offrir une vie meilleure pour toutes et tous. »

Raison d'être du groupe Caisse des Dépôts.

Egalité des chances

- 1) Le groupe Caisse des Dépôts affirme sa volonté de favoriser toutes les formes de diversité et de promouvoir l'égalité des chances, par le développement au sein de chaque entité de politiques ressources humaines et sociale respectueuse des individus, de leur vie privée et de leurs différences. Les politiques s'attachent à valoriser l'ensemble des collaborateurs, ainsi que la pluralité des talents et des compétences comme facteur de performance collective.
- 2) Le Groupe s'engage activement à ce que chaque entité promeuve l'inclusion au sein des collectifs de travail et lutte contre toutes les formes de discrimination, dans les processus de recrutement et tout au long de leurs parcours professionnels.
- 3) Le Groupe souligne en particulier la priorité à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, que ce soit en termes de rémunération ou d'évolution professionnelle. Chaque entité du Groupe s'engage à créer un environnement favorable aux collaborateurs en situation de parents et de proche aidant, de respecter le principe de non-discrimination dans leur évolution professionnelle et de contribuer à faire évoluer les représentations liées à la parentalité au sens large dans toutes ses activités.
- 4) Le Groupe s'engage à protéger son capital humain, essentiel au développement de ses activités, avec la volonté de chaque entité de développer l'employabilité de ses collaborateurs par des dispositifs de formation et de gestion des compétences de ses collaborateurs, afin de développer leur employabilité.

Conditions de travail

- 5) Le groupe Caisse des Dépôts reconnaît la responsabilité de chacune de ses composantes à l'égard de leurs collaborateurs et, à ce titre, le caractère central des préoccupations liées à leur santé et à leur sécurité et à celles de ses partenaires intervenant sur ses sites.
- 6) Le Groupe s'engage à ce que chaque entité mette en œuvre les moyens pour garantir à ses collaborateurs leur intégrité physique et prévenir les risques psychosociaux en veillant à ce que chacun assure ses missions dans un environnement sûr et sain et vise notamment à tendre vers un objectif zéro accident.
- 7) Convaincu de son importance tant pour le bien être des individus que pour la performance des organisations, le Groupe s'engage activement pour la promotion dans toutes ses composantes de qualité de vie au travail de ses collaborateurs, en prenant soin de ses déterminants que sont en particulier les conditions de travail, l'organisation du travail et le contenu du travail. Chaque entité veille à favoriser l'équilibre des temps de vie et à s'assurer du respect du droit à la déconnexion, en proposant dès que possible une organisation à la fois stable et adaptable.

- 8) Le Groupe s'attache à promouvoir dans l'ensemble de ses entités des modalités d'implication et de la participation de tous les collaborateurs en renforçant l'intelligence collective et en développant des pratiques managériales de qualité.

Respect des droits humains, des libertés fondamentales et des principes démocratiques

- 9) Le Groupe s'attache à la promotion et au respect des grands principes internationaux sur les droits humains dans tous ses domaines d'activité et ses sphères d'influence, qu'il s'agisse des principes et droits fondamentaux proclamés par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et la charte internationale des droits de l'homme Nations Unies, la Déclaration et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, ou les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies dont la Caisse des Dépôts est signataire.
- 10) Le Groupe souligne qu'il incombe à chaque entité intervenant dans un pays étranger d'en respecter strictement le code du travail ou les normes similaires applicables.
- 11) Le Groupe s'engage à favoriser la mise en place pour chacune de ses entités d'un cadre de travail respectueux des libertés individuelles et de la vie privée prenant en compte les enjeux de neutralité et de laïcité qui leur incombent dans leur champ d'activité.
- 12) Le Groupe réaffirme l'importance d'un dialogue social dynamique et constructif, que chaque entité doit promouvoir pour favoriser la représentation effective des collaborateurs et l'évolution du cadre de travail et des conditions d'emplois par la négociation collective.

**Ensemble,
faisons grandir
la France**



Caisse des Dépôts
🐦 | in f | 📺 caissedesdepots.fr